

*Les organisations syndicales du Cnam :
Fercsup-CGT, FO, Sgen-CFDT, Snesup-FSU, Snptes-FEN, SUD-Education*

Dénoncez le fonctionnement de la CPE auprès du Ministère !

Comme tu le sais, l'ensemble des organisations syndicales du Cnam a décidé de ne présenter aucune liste aux élections des représentants des personnels à la CPE qui devaient avoir lieu au début de l'année, et ceci pour deux raisons :

- elles dénoncent unanimement le caractère anti-démocratique de cette instance, en particulier lorsqu'elle siège en séance plénière (représentativité tronquée, agents non titulaires non représentés ou n'ayant qu'une qualité d'expert...);
- elles s'élèvent contre le blocage du dialogue social qu'entretient la Direction du Cnam depuis maintenant plusieurs années en ne reconnaissant pas les organisations syndicales comme représentants naturels des personnels et en refusant toutes négociations en dehors de la CPE.

La direction a donc, comme le prévoit le règlement, procéder au tirage au sort des représentants des personnels à la CPE. Mais chaque jour, de nouvelles personnes tirées au sort font part de leur refus de siéger dans cette instance « fantôme ». Pourtant, l'étude des dossiers de changement de corps des personnels ITRF a commencé alors que plusieurs personnes tirées au sort et nommées en tant que représentants des personnels ont démissionné.

Par ailleurs, depuis plusieurs années maintenant, la Direction demande à chaque pôle de procéder à un pré-classement sans tenir compte des différents corps et catégorie de personnels. Les responsables de pôle réalisent donc un premier classement des personnels tous corps et grades confondus avant l'envoi des dossiers à la direction. Ceci va à l'encontre des règles de la fonction publique en matière de gestion des carrières et remet en cause l'égalité de traitement des personnels.

L'étude et le classement des dossiers de changement de corps des personnels ITRF se fait donc dans des conditions scandaleuses. C'est pourquoi nous t'invitons à adresser la lettre-pétition ci-jointe le plus rapidement possible au Ministère pour les alerter sur la façon dont les dossiers des personnels vont leur être transmis avant les CAPN de juin et pour réaffirmer les revendications des personnels.

N'oublie pas de nous adresser copie de cette lettre !

De notre côté, nous informons le Ministère et les élus de nos syndicats aux CAPN de la situation du Cnam.

LETTRE - PETITION

à envoyer ou à faxer à

Madame LUNEAU
Chef du bureau des personnels ITARF
Ministère de l'Education nationale
DPMA B5
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07SP
Fax : 01 55 55 01 46

*avec copie au syndicat Fercsup-CGT du
Cnam
Fax : 01 40 27 23 46*

Je soussigné :

Nom et prénom :

Corps et grade :

vous écris pour vous alerter sur la façon dont sont étudiés et classés les dossiers de changement de corps des personnels ITRF au Cnam.

L'étude des dossiers a commencé alors que plusieurs personnes tirées au sort et nommées en tant que représentant des personnels ont démissionné.

Par ailleurs, depuis plusieurs années maintenant, la Direction demande à chaque pôle de procéder à un pré-classement sans tenir compte des différents corps et catégorie de personnels. Les responsables de pôle réalisent donc un premier classement des personnels tous corps et grades confondus avant l'envoi des dossiers à la direction. Ceci va à l'encontre des règles de la fonction publique en matière de gestion des carrières et remet en cause l'égalité de traitement des personnels.

Je soutiens les revendications des personnels, à savoir :

- **la création d'un CTP local avec élection sur sigle syndical et répartition des sièges à la proportionnelle, les représentants étant désignés par les organisations syndicales ;**
- **l'ouverture de véritables négociations avec la Direction au Cnam sur la précarité et la création d'emplois.**